

## SÉANCE SPÉCIALE DU 8 MAI 2023, 19 H.

Lundi, le 8 mai 2023, se tient à l'Hôtel de Ville, à 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents :

M. le conseiller	Gérald Morin
Mme la conseillère	Geneviève Migneault
M. le conseiller	Pierre Girard
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Marc-André Guay
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à l'Hôtel de Ville situé au 140, boulevard Saint-David, lundi, le 8<sup>e</sup> jour de mai 2023, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1.0 Mot de bienvenue.

2.0 Assemblées publiques de consultation :

2.1 Projet de règlement #540 – Découlant du règlement de démolition (Plan d'urbanisme);

2.2 Projet de règlement #541 – Découlant du règlement de démolition (zonage);

2.3 Projet de règlement #543 – Découlant du règlement de démolition (permis et certificats);

2.4 Projet de règlement #544 concernant la démolition d'immeubles.

3.0 Période de questions.

Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023.

Daniel Hudon  
Greffier-trésorier et directeur général

150-2023

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 8 mai 2023, 19 h.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1.0 Mot de bienvenue.
- 2.0 Assemblées publiques de consultation :
  - 2.1 Projet de règlement #540 – Découlant du règlement de démolition (Plan d'urbanisme);
  - 2.2 Projet de règlement #541 – Découlant du règlement de démolition (zonage);
  - 2.3 Projet de règlement #543 – Découlant du règlement de démolition (permis et certificats);
  - 2.4 Projet de règlement #544 concernant la démolition d'immeubles.
- 3.0 Période de questions.  
  
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 8 mai 2023, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

151-2023

**Projet de règlement #540 – Découlant du règlement de démolition (Plan d'urbanisme) – Assemblée publique aux fins de consultation.**

---

**CONSIDÉRANT** que M. le maire Germain Grenon a procédé à l'ouverture de l'assemblée aux fins de consultation publique relativement au projet de Règlement #540 ayant pour objet de modifier le Règlement #513 ayant pour titre « Plan d'urbanisme » pour tenir compte de l'adoption du règlement relatif à la démolition d'immeubles concernant les immeubles patrimoniaux.

**CONSIDÉRANT** que suite aux explications données, M. le maire indique que les membres du conseil sont disposés à recevoir les questions et commentaires relatifs à ce projet ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire et interrogation n'ont été soumis par les contribuables assistant à la séance.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau déclare close l'assemblée publique à des fins de consultation relativement au projet de Règlement #540. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

152-2023

**Projet de règlement #541 – Découlant du règlement de démolition (zonage) – Assemblée publique aux fins de consultation.**

---

**CONSIDÉRANT** que M. le maire Germain Grenon a procédé à l'ouverture de l'assemblée aux fins de consultation publique relativement au projet de Règlement #541 ayant pour objet de modifier le Règlement #514 ayant pour titre « Règlement de zonage » pour tenir compte de l'adoption du règlement relatif à la démolition d'immeubles.

**CONSIDÉRANT** que suite aux explications données, M. le maire indique que les membres du conseil sont disposés à recevoir les questions et commentaires relatifs à ce projet ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire et interrogation n'ont été soumis par les contribuables assistant à la séance.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau déclare close l'assemblée publique à des fins de consultation relativement au projet de Règlement #541. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

153-2023

**Projet de règlement #543 – Découlant du règlement de démolition (permis et certificats) – Assemblée publique aux fins de consultation.**

---

**CONSIDÉRANT** que M. le maire Germain Grenon a procédé à l'ouverture de l'assemblée aux fins de consultation publique relativement au projet de Règlement #543 ayant pour objet de modifier le Règlement #518 ayant pour titre « Règlement concernant les permis et certificats » pour tenir compte de l'adoption du règlement relatif à la démolition d'immeubles et de l'adoption du

règlement relatif à l'encadrement de l'hébergement touristique en matière de résidence de tourisme.

**CONSIDÉRANT** que suite aux explications données, M. le maire indique que les membres du conseil sont disposés à recevoir les questions et commentaires relatifs à ce projet ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire et interrogation n'ont été soumis par les contribuables assistant à la séance.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau déclare close l'assemblée publique à des fins de consultation relativement au projet de Règlement #543. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

154-2023

**Projet de règlement #544 – Concernant la démolition d'immeubles – Assemblée publique aux fins de consultation.**

**CONSIDÉRANT** que M. le maire Germain Grenon a procédé à l'ouverture de l'assemblée aux fins de consultation publique relativement au projet du Règlement #544 ayant pour objet de régir la démolition de certains immeubles patrimoniaux conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

**CONSIDÉRANT** que suite aux explications données, M. le maire indique que les membres du conseil sont disposés à recevoir les questions et commentaires relatifs à ce projet ;

**CONSIDÉRANT** que certaines explications sont données en réponse à des questionnements de contribuables assistant à la séance concernant la formation du Comité de démolition et le processus de cheminement des demandes éventuelles.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau déclare close l'assemblée publique à des fins de consultation relativement au projet de Règlement #544. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 18).**

**Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**M. GERMAIN GRENON  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**